

Mesn! l'infos!

>>> Informations municipales - Mai 2023

Le mot du Maire

Chers Mesnilois,
Chers amis,
Madame, monsieur,

Le 04 avril dernier avait lieu le conseil municipal consacré essentiellement aux finances communales : approbation du compte de gestion, du compte administratif, affectation des résultats et vote unanime du budget primitif 2023. Ces différentes délibérations permettent de faire un point sur notre situation financière, qui s'avère être saine. La commune n'a pas d'emprunt et a une capacité d'autofinancement très satisfaisante.

En ce début de belle saison il m'apparaît indispensable de resensibiliser l'ensemble de la population aux règles qui concernent les nuisances et les incivilités. «La liberté a ses limites : en prendre trop c'est empiéter sur celle de l'autre». Il devient urgent de revoir notre façon d'être et d'appliquer ce que la plupart du temps nous demandons aux autres ! Alors attention aux dépôts sauvages, au vandalisme, aux nuisances sonores, aux stationnements gênants et dangereux, aux excès de vitesse et autres infractions. Certains ont remarqué récemment à leurs dépens que la police municipale y veillait particulièrement. Le respect, la considération, le civisme, l'attention aux autres, tout comme la politesse ou la courtoisie, sont autant de comportements qui nous permettent de vivre en société. Respecter l'autre, c'est respecter notre cadre de vie : en jetant son mégot et son mouchoir dans la poubelle, en ramassant ce que son chien laisse sur le trottoir, en garant sa voiture aux seuls endroits prévus, en laissant dormir ses voisins, etc... Ces quelques efforts ne coûtent pas grand-chose et apportent beaucoup au bien vivre ensemble ! Respecter l'autre, c'est aussi honorer le travail des employés communaux qui passent trop de temps à ramasser des bouteilles vides, et détritrus en tous genres.

Bien
Respectueusement,

Alain Aubry
Maire du Mesnil-Amelot
1^{er} Vice-Président de la CARPF

Mairie > 2 rue du Chapeau > 77990 Le Mesnil-Amelot > 01 60 03 51 18 > www.lemesnilamelot.fr > email : mairie@lemesnilamelot.fr

A noter dans vos agendas

samedi 13 mai

9h30 à 12h - Run Eco pour nettoyer la nature - point de rendez vous sur le parc de la salle Maurice Droy

12h à 18h - **Fête de la nature** sur le parc de la salle Maurice Droy

jeudi 18 mai

17h à 19h - permanence billetterie saison culturelle 2023 à la salle Maurice Droy

samedi 27 mai

18h30 - Messe église Saint Martin

vendredi 2 juin

19h30 - Théâtre "Je t'aime à l'italienne" à la salle Maurice Droy

samedi 3 juin

19h30 - Les Hypnotiseurs à la salle Maurice Droy

dimanche 18 juin

Brocante et fête foraine

samedi 24 juin

18h30 - Messe église Saint Martin

samedi 24 juin

Spectacle de théâtre à la salle Maurice Droy

18h30 groupe enfants "Un monde de rêve"

19h30 groupe adolescents "Mais laisser nous faire ce qu'on veut !"

20h30 groupe adultes "Les vrais faux acteurs vrais"

samedi 1 juillet

19h30 - Spectacle de Zumba Sisters Academy à la salle Maurice Droy

jeudi 13 juillet

Concert de Boney M en première partie
Feu d'artifice et bal



Événements

Un rendez-vous à ne pas manquer ! La municipalité et le comité des fêtes organisent **la 9ème édition de la Fête de la Nature le samedi 13 mai sur le parc de la salle Maurice Droy**. De **9h30 à 12h**, **Run Eco** au Mesnil-Amelot, c'est deux parcours pour nettoyer la nature. Le premier représente un parcours de marche d'environ 3km. Le second un parcours de course à pied d'environ 7 km à faire à son rythme. Pensez à vous munir d'une paire de gants.

Puis de **12h à 18h**, place à la fête avec **l'ouverture du marché** et ses produits locaux. Lancement des animations comme la faucheuse à double bras ou le baby-foot géant et d'autres surprises... Ne loupez pas la démonstration des pompiers de Mitry avec la simulation d'une intervention sur un accident de la route pour sensibiliser les automobilistes et comprendre comment les pompiers travaillent. Venez aussi rencontrer nos moutons et nos mantes religieuses...

La fête communale aura lieu le 3^{ème} week-end de juin. Du 16 au 19 juin retrouvez la fête foraine au parc d'évolution situé rue du Bosnier. **La municipalité et le comité des fêtes organisent la brocante du Mesnil-Amelot le dimanche 18 juin**. Venez chiner et vous amuser en profitant des nombreuses animations tout au long de la journée.

Les inscriptions à la brocante se font auprès du comité des fêtes par téléphone au 07 89 83 18 27. Le prix du mètre est de 3€.

Impôts

La déclaration en ligne concernant les impôts sur les revenus est disponible depuis le 13 avril dernier. Pour le département du 77 la date limite de déclaration de vos revenus est statuée au 8 juin 2023. La date limite du dépôt de votre déclaration au format papier est fixée au 22 mai 2023. Pour faire votre déclaration connectez vous sur votre espace personnel sur impots.gouv.fr ou contactez le 0 809 401 401.

Circulation routière

Le gouvernement a annoncé que **les petits excès de vitesse, inférieurs à 5km/h, ne seront plus sanctionnés par un retrait de point** à compter du 1er janvier 2024.

Attention, l'amende reste maintenue. Selon le ministre de l'intérieur, il s'agit "d'introduire une indulgence administrative à l'égard de ces manquements relevant davantage du manque d'attention que de la volonté délibérée de s'affranchir de la règle".

Patinoire

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France inclus l'apprentissage du patin à glace dans le programme d'éducation physique et sportive à l'école.

Les élèves des classes élémentaires du territoire pourront bientôt bénéficier de 6 à 8 séances d'apprentissage et de découverte du patin à glace grâce aux deux patinoires intercommunales, à Garges-lès-Gonesse et au Mesnil-Amelot.

Un projet pédagogique doit être établi conjointement entre l'Éducation nationale et Roissy Pays de France.

L'agglomération prendra en charge les frais de transports pour les groupes scolaires ayant une distance supérieure à 1 kilomètre entre l'école et la patinoire à Garges-lès-Gonesse ou au Mesnil-Amelot.

Maisons fleuries

La commune du Mesnil-Amelot organise pour la 9^e année, **un concours municipal des maisons fleuries** ouvert à tous les Mesnilois, propriétaires ou locataires. Il a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins d'agrément, façades, balcons, terrasses et commerces (catégories 1 à 4) ainsi que la diversité des légumes et des fruits, les bonnes pratiques de jardinage et l'esthétisme du jardin potager (catégorie 5). Tous les participants inscrits se verront offrir une récompense sous forme d'un chèque cadeau. Inscription en mairie possible jusqu'au 16 juin. Renseignements au 01 60 03 51 18.

En cas d'urgence

Commissariat de Villeparisis : 01 60 21 36 50

Police municipale : 01 34 31 31 21,
police@roissypaysdefrance.fr

SAMU : 15

Pompiers : 18 (112 depuis un portable)

Emplacements défibrillateurs :

- accueil de la mairie
- groupe scolaire St Exupéry
- accueil de loisirs les Moussaillons
- gymnase
- salle polyvalente Maurice Droy
- vestiaire foot

Pharmacie de garde : téléphonez au commissariat de Villeparisis au 01 60 21 36 50

SOS médecins : 0825 56 77 00

Centre municipal de santé : 01 85 76 79 21

Infirmières du Mesnil-Amelot : 07 88 46 44 67

Cabinet ostéopathe : 01 60 35 57 24

Cabinet diététicien : 06 46 03 41 29

Don du sang : www.dondusang.net

Urgences eau : 0 969 368 624

Urgences sécurité gaz : 0 800 47 33 33

Urgences enedis : 09 72 67 50 77

Collecte déchets ménagers (Sigidurs) : 0 800 735 736

Permanence France Victimes 77

sur rendez-vous au 01 60 03 51 18

Agence postale communale : 01 64 44 19 56